Conseil d'administration
Séance du 25 juin 2024
Délibération n°2024-071

Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment article L712-6-1 ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu la délibération n°122-2016 du conseil d'administration du 9 décembre 2016 ;
Vu la délibération n°2023-066 sur la mise à jour de la charte des associations étudiantes de l'université Bretagne Sud adoptée par le conseil d'administration du 10 octobre 2023 ;
Vu l'avis de la CFVU du 13 juin 2024 ;

Une demande d'agrément doit être effectuée par toute association souhaitant obtenir la reconnaissance de l'Université Bretagne Sud et prétendre à une subvention de l'établissement. L'agrément est valable pour l'année universitaire en cours. Cet agrément permet de reconnaître l'engagement et les actions menées par l'association étudiante, à condition qu'elle respecte la charte des associations adoptée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2023.

Aussi 4 demandes d'agréments ont été soumises à la CFVU du 13 juin 2024.

Commission Vie Étudiante du 16 mai 2024 :

N° agrément	Association	Demande d'agrément	Objet(s) de l'association
LORIENT			
16-2024	Association des Étudiants du Master Ingénierie Marine	Création	Cette association a pour objet de : - Représenter les étudiants du master Ingénierie Marine au sein de la faculté de sciences et auprès des autres associations d'étudiants, - Transmettre des informations aux étudiants du master Ingénierie Marine quant à leurs études et leurs futures professions, - Proposer des services et des événements dans le but de dynamiser et de faciliter la vie étudiante et de promouvoir la cohésion au sein de la formation, - Mettre à disposition des étudiants les avantages liés aux partenariats, - Contribuer à la visibilité de la formation, - Faciliter les échanges inter promotionnels ainsi que les échanges avec le corps enseignant et l'administration.
19-2024	Beaux-parleurs Eloquence	Renouvellement	L'association dite BEAUX-PARLEURS - Eloquence dont l'objet est d'instaurer annuellement un concours d'éloquence national universitaire, intégrant toutes les universités de France et d'outre-mer pour la mise en avant, des étudiants, des régions et de l'art oratoire, et d'organiser tout ce qui pourrait se construire autour de ce projet, du développement d'activités périphériques à l'établissement de relations avec les autres universités. L'organisation d'un concours d'éloquence à l'université Bretagne Sud ou impliquant les universités de Bretagne s'inscrit dans ce projet mais constitue également une ligne de fuite.

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 1er juillet 2024

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

18-2024	Graines Solidaires	Renouvellement	Cette association a pour but la création et la gestion d'un jardin partagé visant à : - Donner la possibilité aux membres de cultiver leurs légumes sur une parcelle, - Créer du lien et de la solidarité entre les membres, -Éduquer à l'environnement par des actions de sensibilisation dans l'entretien du jardin.
17-2024	Union Générale des Étudiants Sénégalais de Lorient (UGESL)	Création	UGESL a pour mission de soutenir les étudiants sénégalais vivant à Lorient de diverses manières. Elle vise à les aider à s'adapter à leur environnement académique en leur offrant un soutien social, académique et logistique, notamment en matière de recherche de logement et d'accès à des ressources éducatives. De plus, elle promeut la culture sénégalaise à travers des événements culturels, des conférences, des expositions et des spectacles, tout en favorisant l'intégration et l'interaction des étudiants dans la vie universitaire et la société locale. L'association sensibilise également ses membres et la communauté locale aux enjeux sénégalais, organise des actions sociales et des initiatives humanitaires, propose des opportunités d'éducation et de développement personnel, établit des relations avec les autorités locales et collabore avec d'autres associations pour promouvoir la diversité et le dialogue interculturel. En outre, elle offre une assistance juridique et administrative aux étudiants sénégalais, notamment en ce qui concerne les questions de visas, de permis de séjour et de résidence.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2023-2024.

Documents en annexe :

– Néant

Décompte des votes :			
		Suffrages exprimés :	*21*
Membres en exercice :	*29*	*Pour :*	*21*
Membres présents :	*16*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*5*	*Abstentions :*	*0*

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Signé électroniquement par : Sébastien Le Gall
Date de signature : 28/06/2024
Qualité : VP CA, RH et Finances

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.